

## **CONVENTION D'UTILISATION DU PLAN D'EAU**

La Commune de Courcelles de Touraine met gracieusement à disposition des visiteurs son plan d'eau pouvant servir notamment à la pratique de la pêche. Afin de maintenir la biodiversité du site, par son empoissonnement et l'entretien des abords, il est simplement demandé aux visiteurs de respecter les règles suivantes.

### **Il est demandé à chaque visiteur de s'engager à :**

- Respecter faune et flore
- Procéder à l'enlèvement des déchets en fin de journée
- Informer la commune de Courcelles de Touraine de toute organisation de journée de pêche

### **Règles d'utilisation du plan d'eau :**

- Le plan d'eau est uniquement dédié à la pêche à la ligne
- La navigation est strictement interdite
- La baignade est strictement interdite
- L'utilisation de barbecue/réalisation d'un feu, est strictement interdite conformément à l'article préfectoral du 01/07/2006

Fait à Courcelles de Touraine, le 16/05/2022